



| | | |
|--|---|--|
| | Compte rendu du Conseil de Faculté | |
| | Séance du 15 mai 2023 | |

| | Présent-e | Représenté-e (procuration) | Absent-e Excusé-e |
|---|-----------|-------------------------------|----------------------|
| M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen | X | | |
| Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du premier président de la Cour d'appel de Douai | | | X |
| M. Eddy JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille | | | X |
| Représentant.e du Conseil régional | | | X |
| M. Martin GRASSET, Président du centre de formation professionnelle des avocats | X | | |
| Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai | X | | |
| M. Alain CADET | | Vincent Dupont | |
| Mme Delphine LECAILLE | | | X |
| Mme Evelyne MERCHEZ | | Jacques Lecompte | |
| <u>Enseignant-e-s collègue A</u> | | | |
| Mme Carole BACHELOT | | Anne-Cécile Douillet | |
| M. Christian BEN LAKHDAR | | Aymeric Potteau | |
| Mme Sandrine CHASSAGNARD- PINET | | | X |
| Mme Anne-Cécile DOUILLET | X | | |
| M. Eric KERCKHOVE | X | | |
| M. Aymeric POTTEAU | X | | |
| Mme Johanne SAISON | | Aymeric Potteau | |
| M. Denis VOINOT | X | | |
| <u>Enseignant-e-s collègue B</u> | | | |
| M. Vincent DUPONT | X | | |
| Mme Nathalie ETHUIN | X | | |
| Mme Frédérique LE DOUJET | X | | |
| M. Perry MAURY | | Gilles Toulemonde | |
| M. Leny PATINAUX | X | | |

| | | | |
|--|---|----------------------|---|
| M. Barnaby PELL | X | | |
| M. Gilles TOULEMONDE | X | | |
| Mme Sidonie VERHAEGHE | X | | |
| Collège AITOS | | | |
| Mme Aline DHERBET | | Jacques Lecompte | |
| M. Younès HADDADI | | Anne-Cécile Douillet | |
| M. Jacques LECOMPTE | X | | |
| Mme Violaine SANDER | X | | |
| Collège usagers | | | |
| Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE) | | Louis Boucly | |
| M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ) | X | | |
| Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET) | | Samuel Rigaud | |
| Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY) | | Louis Boucly | |
| Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI) | | Mélanie Pinte | |
| M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN) | | Gaëtan Best | |
| M. Gaspard LEVEUGLE (suppléante : Mme Sarah MEHALA) | | Gaëtan Best | |
| Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT) | | Samuel Rigaud | |
| Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD) | | Mélanie Pinte | |
| Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Mme Ilona VERMEERSCH) | | | X |
| Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE) | X | | |
| M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET) | X | | |
| Membre avec voix consultative | | | |
| M. Florent BAUDE, directeur de l'IPAG | | | X |
| M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail | | | X |
| M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'IEJ | | | X |
| M. Vincent CATTOIR-JONVILLE, co-directeur de l'ICEU-ICH | | | X |
| M. Tony DELETTREZ, directeur adjoint des services d'appui | X | | |
| M. Jean-Charles LOUCHE, directeur des services administratifs | X | | |
| M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH | | | X |
| M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail | | | X |
| Un représentant de l'Institut de Criminologie | | | X |

Le Président de l'Université, Monsieur Régis Bordet, est accueilli par le Conseil, pour qu'un dialogue puisse se développer entre l'instance collégiale de la Faculté et celui qui pilote l'Université. Le Président souhaite venir au contact du terrain, pour mieux expliquer les choix stratégiques qui sont faits, les mettre en perspective et obtenir une plus grande compréhension et une adhésion éclairée. Les membres du Conseil sont invités de leur côté à faire remonter tout ce qui leur semble positif ou améliorabile.

Pour le Président, cinq chantiers majeurs devront être entrepris et réussis dans les trois prochaines années :

→ L'initiative d'excellence : le label obtenu a été confirmé et notre Université a répondu à plusieurs autres appels à projet, pour lesquels des réponses sont attendues dans les mois à venir. Sept chaires sont lancées dont deux concernent la FSJPS : celle sur la réduction des inégalités portée par le CERAPS et celle sur les études parlementaires et le droit constitutionnel, portée par le Professeur Jean-Philippe Derosier.

→ Le cadrage financier et la construction de la future offre de formation : la situation financière de l'Université s'est aggravée, notamment du fait du choc inflationniste sur les coûts de l'énergie, avec néanmoins une fragilité structurelle récurrente. Un équilibre fragile a cependant été retrouvé en 2022, mais avec aucune marge de manœuvre, et donc une capacité d'autofinancement réduite. Avec plus de 100 000 heures d'enseignement nouvelles entre 2021 et 2022, une mise à plat de l'offre de formation apparaît comme indispensable au Président, cette offre pléthorique n'étant pas financièrement soutenable et pas toujours satisfaisante au niveau pédagogique.

→ L'excellence sociale pour les personnels et les étudiants : une souffrance en lien avec l'environnement au travail est décelable et d'ores et déjà, le Président énumère les premières réponses apportées à ce constat inquiétant : régimes indemnitaires améliorés pour les enseignants-chercheurs, les enseignants et les personnels Biatss ; augmentation du budget du service commun d'action sociale ; plus de 700 000 euros d'exonération de droits d'inscription pour les étudiants et plus d'un million d'euros pour les aides sociales, aide à l'informatique, aide alimentaire, épiceries solidaires. Le Président rappelle aussi qu'il a lancé une vaste conférence sociale avec les syndicats des personnels et des représentants des composantes de l'Université.

→ Le contrat d'objectif et de performance lancé par notre ministère de tutelle : sur les cinq millions d'euros qui seront perçus au cours des trois années du contrat, une partie permettra d'engager la rénovation immobilière de la Cité scientifique, tant attendue au regard de l'état du parc des bâtiments ; dans ce même cadre contractuel, une négociation portera sur la création d'une vingtaine de postes d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales, et ce afin de mettre les SHS au cœur de la stratégie de l'Université.

→ Le plan de transition écologique de l'Université : un programme établi pour les dix prochaines années doit permettre de positionner l'Université comme démonstrateur de ce qu'est une réelle sobriété écologique, avec le double objectif de disposer de campus énergétiquement soutenables et socialement vivables.

Monsieur Gilles Toulemonde exprime une inquiétude sur la volonté affichée d'un cadrage du volume des heures complémentaires d'enseignement. En effet, il rappelle que le recours à des intervenants extérieurs est justifié par le déficit en encadrement pédagogique dont souffre la Faculté, mais aussi dans la volonté d'un corps enseignant pluriel, avec la présence importante de professionnels extérieurs.

Pour le Président, l'offre de formation a jusqu'à présent peu pris en compte le coût des choix pédagogiques qui soutenaient les maquettes, et la dérive qu'il constate porte surtout sur une inflation importante du nombre d'heures complémentaires attribuées à des enseignants en place, dans des composantes favorisées en termes d'encadrement pédagogique.

Madame Nathalie Ethuin remercie le Président pour le déblocage de fonds propres universitaires utilisés pour l'accueil d'étudiants en exil. Elle souhaite aussi alerter sur les difficiles conditions de travail que rencontrent les différentes catégories de personnel sur notre Campus. Le Président rappelle que notre Faculté

n'a pas été concernée par la suppression de postes Biatss, dans le cadre d'un plan de régulation établi sur deux années.

Interrogé par le Doyen sur la suppression des primes exceptionnelles pour les Biatss, le Président indique que leur caractère exceptionnel s'entendait comme dérogatoire et critiquable, car créateur de distorsions entre les agents. Il a donc souhaité que les fonds soient utilisés dans le cadre d'une prime anti-inflation destinée aux salaires de début de carrière.

Informations

→ Sur l'évolution de l'équipe décanale et de la composition du Conseil de Faculté

Monsieur Jean-Christophe Deriau ayant démissionné pour raisons personnelles de son mandat d'élu au Conseil de Faculté, il est remplacé par Madame Aline Dherbet, suivante de liste. C'est elle aussi qui a été désignée par les élus Biatss pour devenir assessesseur Biatss aux conditions de travail.

→ Sur les épreuves de substitution

Une procédure spécifique a été validée par le Conseil par un vote en distanciel ; elle concernait l'organisation d'épreuves de substitution pour une journée d'examens programmée lors d'une journée de grève. Une centaine d'étudiants qui redoutaient des difficultés de transport ont été concernés et aucun retard dans la correction des copies n'a donc été pris.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 13 mars 2023

Elle est obtenue à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions budgétaires

→ Sur le budget rectificatif numéro 1 (BR 1)

Monsieur le Doyen rappelle que le budget initial avait été construit sans dépenses d'investissements, et que les rares et indispensables acquisitions en investissement avaient été faites après autorisation de l'Université (ordinateurs, modernisation de la salle Guy Debeyre).

Pour le BR 1, une réduction en matière de fonctionnement a été demandée, dans le cadre d'une correction de la trajectoire budgétaire de l'Université. Madame Claron expose la réponse que nous pourrions apporter :

- recettes nouvelles sans ouverture de crédits de dépense : 100 000 euros pour la formation continue et 200 000 euros pour l'apprentissage ;
- pas de déprogrammation de dépenses en fonctionnement, car eu égard aux recettes nouvelles dont nous ne disposons plus, l'effort budgétaire semble déjà avoir été fait ;
- réactualisation des besoins en investissement, qui trouveront réponse au fur et à mesure de l'évolution du cadrage imposé par l'Université.

Le BR 1 proposé par Madame Elsa Claron est validé à l'unanimité.

→ Sur le transfert de gestion d'un projet Erasmus +

Notre partenaire, l'université de Murcie, avait déposé un projet auprès du programme Erasmus +, afin de créer et de mettre en ligne des cours sur le « bio-droit », à destination de doctorants et d'enseignants-chercheurs d'Amérique centrale. La Faculté ne peut rémunérer les créateurs de contenus en ligne ; il est donc proposé que les fonds affectés à ces rémunérations soient transférés au CERAPS. Ce transfert est accepté à l'unanimité.

Informations

→ Sur la lettre de cadrage budgétaire de l'Université

Monsieur le Doyen relaie l'injonction transmise par notre Université, nous invitant à réaliser des économies dans tous les domaines, sur l'offre de formation, le référentiel des activités des enseignants-chercheurs et sur le fonctionnement. Il indique au Conseil ne pas avoir voté la lettre de cadrage financier proposée aux Doyens lors d'un comité de direction de l'Université. La base retenue par l'Université pour apprécier ces économies est l'exercice comptable et financier 2021, soit dès après les effets majeurs de la pandémie de Covid, et ne prenant pas ainsi en compte les évolutions de nos besoins et de nos ressources qui ont augmenté depuis 2021. Les inégalités entre composantes constatées en 2021 ne peuvent ainsi être atténuées et un malaise fort affecte les personnels Biatss qui subissent de plein fouet les effets du non remplacement d'un emploi vacant sur deux. L'augmentation des primes ne suffit pas à contrecarrer la démobilisation des Biatss et le manque d'attractivité des postes proposés au recrutement.

→ Sur le calendrier de révision des statuts et du règlement intérieur

Le projet de statuts de la Faculté doit être soumis pour avis aux unités de recherche associées, qui doivent le faire remonter avant le 25 septembre. Ensuite le Comité Social d'Administration émettra un avis et le Conseil de Faculté devra valider le projet avant mi-novembre. Ensuite le projet est soumis à la commission des statuts, qui valide ou pas mais sur la totalité du projet, pour enfin un vote par le Conseil d'Administration de l'Université.

Le règlement intérieur sera voté par le nouveau Conseil mis en place en juin prochain.

Débat et vote

→ Sur le déroulement des séances du Conseil de Faculté

Plusieurs membres du Conseil ont proposé que lors des séances du Conseil de Faculté, une pause puisse être observée au terme d'environ deux heures trente et à l'issue d'un débat en cours, et ce à l'initiative du Doyen ou d'un membre du Conseil.

Après discussions, est proposée la règle suivante : « Au cours du Conseil de Faculté, le Doyen peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre du Conseil, décider d'une interruption de séance. Au terme d'environ deux heures trente de réunion et à la demande d'un membre du Conseil, il décide, sauf si les circonstances s'y opposent, d'une brève interruption de séance à l'issue du débat en cours ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur une modification de la maquette du diplôme universitaire « Baux commerciaux »

Le Conseil accueille Monsieur Frédéric Planckeel, responsable pédagogique de ce DU. L'objectif de la modification proposée concerne l'accessibilité du DU en distanciel. En effet, cette formation est unique en France, et de nombreux avocats parisiens souhaiteraient la suivre, ce qui augmenterait le nombre d'inscrits. La formation présenterait un caractère hybride (présentiel, distanciel, diffusion en streaming, mise en ligne des cours sur Moodle) permettant à tous les publics de s'y inscrire. Un droit supplémentaire de 300 euros serait demandé par rapport au tarif pratiqué pour le présentiel.

Vote sur l'approbation d'une modification apportée à la maquette pédagogique du diplôme universitaire « Baux commerciaux » :
24 pour, 6 contre, 3 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

→ Sur le calendrier universitaire de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG), pour 2023 – 2024

Monsieur Tony Delettrez présente ce calendrier, qui répond au cadrage de l'Université. La licence d'administration publique et le master 1 sont en contrôle continu intégral ; une épreuve de substitution est prévue à chacun des semestres et la session de rattrapage est prévue en juin 2024. Ce calendrier est validé à l'unanimité, sous réserve que soient pris en compte les propres calendriers de masters 1 en santé et en pénal, qui ont des enseignements en commun avec ceux de l'IPAG.

→ Sur le document descriptif des enseignements de licence

Madame Nathalie Ethuin rappelle que l'objectif de ce document est une information complète délivrée aux lycéens et aux étudiants de premières années. Plusieurs membres du Conseil enrichissent les items qui constitueront ce document. Le service communication table sur une mise en ligne dès la mi-juin. Il est proposé que chaque enseignant chargé d'un enseignement en licence pour 2023 – 2024 soit invité à compléter dans le délai imparti le document descriptif de son enseignement qui sera mis à sa disposition. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions institutionnelles

→ Sur la révision des statuts

Madame Bérandère Legros, assesseure Recherche, a consulté les unités de recherche associées à notre Faculté à titre principal, et le projet a été amendé afin que les unités de recherche puissent s'exprimer lors des Conseils restreints. De même, la composition de la future Commission Recherche a été retravaillée : 28 membres au total :

- 5 représentants des doctorants (+ un suppléant pour chacun) désignés par chacun des trois laboratoires associés à titre principal à la composante : 2 pour le CERAPS, 2 pour le CRDP, 1 pour le CHJ
 - 3 BIATSS recherche désignés par chacun des trois laboratoires associés à titre principal à la composante
 - 1 BIATSS recherche désigné par la direction de l'école doctorale
 - 1 BIATSS choisi parmi les six BIATSS élus du Conseil de Faculté
 - 6 enseignants-chercheurs ou chercheurs (3 collègue A, 3 collègue B) désignés par chacun des trois laboratoires associés à titre principal à la composante (2 par laboratoire)
 - 6 enseignants-chercheurs ou chercheurs (3 collègue A et 3 collègue B) désignés parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs élus au Conseil de Faculté
 - des personnalités qualifiées avec droit de vote (6) : les directions de laboratoire ou leur représentant (3), le responsable de l'école doctorale, l'Assesseur recherche, le Doyen ou la Doyenne
- Siègeraient à titre consultatif s'ils ne sont pas désignés en qualité de représentant-e-s élu-e-s :
- Le Directeur – la Directrice des services administratifs de la Faculté et son adjoint.e;
 - Le – la assistant du Doyen
 - Le responsable des services généraux du Campus ou son représentant
 - Les directions des laboratoires associés à titre secondaire ou leurs représentants.

Pour Monsieur le Doyen, l'objectif premier est de bien montrer que les laboratoires sont les opérateurs de la Recherche et qu'il importe que l'autonomie des laboratoires soit préservée. La Commission Recherche émettra des avis qui ont vocation à éclairer les choix opérés ensuite par le Conseil de Faculté. Ainsi, y associer les principaux acteurs en matière de Recherche apparaît comme le meilleur gage de réussite de la vie démocratique à venir, et donc du développement harmonieux de la Recherche dans nos disciplines. La composition de la Commission Recherche telle que proposée est validée à l'unanimité.

Informations

→ Sur les candidatures en master et en licence 1

On constate une diminution des candidatures en master, avec une plateforme pour la sélection qui apparaît comme mal pensée.

→ Sur l'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine à l'Université de Lille

L'Université de Lille a été la première à créer un certificat universitaire spécifique permettant l'accueil académique d'étudiants ukrainiens, mais aussi d'autres nationalités depuis lors.

→ Sur la procédure en matière de manifestation événementielle

Cette nouvelle procédure alourdit la préparation des événements qui rythment la vie d'une faculté ; son caractère très bureaucratique, conjugué à une déclaration préalable trois mois avant l'événement, nous ont conduit à élaborer un document de synthèse, plus accessible pour les futurs organisateurs et moins rébarbatif pour tous, notre objectif étant d'être pragmatiques et efficaces, tant en termes d'organisation que de prévention.